

Démarche ZAN et application à HAROPA PORT



Réunion du 07/06/24

ZERO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) : OBJECTIFS

Rappel des objectifs de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021

- Réduction de moitié du rythme de la **consommation d'espaces** dans les dix prochaines années, à horizon 2031, par rapport à la décennie précédente
 - Le **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** devra être atteint d'ici 2050
- **Deux notions proches :**
- **La consommation d'espaces (article 194) :** « création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné » il s'agit de la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF) en espaces urbanisés,
 - **L'artificialisation (article 192) :** « altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage ».
 - *Pour la période 2021-2031, le rythme d'artificialisation est traduit par un objectif de réduction de 50 % de la consommation d'ENAF / à la consommation réelle de ces espaces observée au cours des 10 années précédentes*
 - *Objectif au niveau national de passer de 250 000 ha à 125 000 ha en 2031*
- **Déclinaison territoriale du ZAN**
- Trajectoire inscrite à l'échelle régionale dans les documents de planification régionaux (SRADDET, SDRIF, etc) et territorialisation des objectifs
 - Déclinaison dans les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et dans les PLUi, PLU, cartes communales)

ZERO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) : MISE EN OEUVRE

- **Loi du 21 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre dans les territoires des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux**
 - **Des délais supplémentaires** pour intégrer les objectifs de réduction de l'artificialisation dans les documents d'urbanisme locaux
 - **Des outils mis à disposition des maires**
 - Une nouvelle instance régionale de gouvernance : **la conférence ZAN**
 - Dans l'enveloppe de 125 000 ha d'ici 2031, **un forfait national de 12 500 ha pour les projets d'envergure nationale ou européenne** pour l'ensemble du pays dont 10 000 ha mutualisés entre les régions couvertes par un SRADDET au prorata de leur enveloppe d'artificialisation
 - L'institution d'une **commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols** qui pourra être saisie à la demande de la région, en cas de désaccord sur la liste des grands projets
 - La création d'une « **garantie rurale** » **d'un hectare** au profit de toutes les communes (mutualisation possible à l'échelle intercommunale)

ZERO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) : MISE EN OEUVRE

Article 194 de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021

- Extrait : «...peuvent être considérés comme des **projets d'envergure nationale ou européenne (PENE)**

d) Les actions ou les opérations d'aménagement qui sont réalisés par un grand port maritime ou fluvio-maritime de l'Etat mentionné à l'article L.5312-1 du code des transports ou pour son compte, dans le cadre de ses missions prévues à l'article L.5312-2 du même code, et qui sont conformes aux orientations prévues dans son projet stratégique pour sa circonscription ainsi que celles réalisées par le port autonome de Strasbourg, ...»

*Les projets PENE doivent présenter **un intérêt général majeur**.*

- Un **arrêté** du ministre chargé de l'urbanisme recense les projets dont la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est prise en compte au niveau national, **après avis du président du conseil régional et consultation de la conférence ZAN**
- L'arrêté peut être modifié dans les mêmes formes, notamment si un nouveau projet d'envergure nationale ou européenne qui présente un intérêt général majeur est identifié après la dernière modification ou révision d'un document de planification régionale. La liste de ces projets est rendue publique **annuellement**.
- Le projet d'arrêté a été mis à la consultation du public du **12 avril au 2 mai 2024 avec la liste des projets dans deux annexes :**

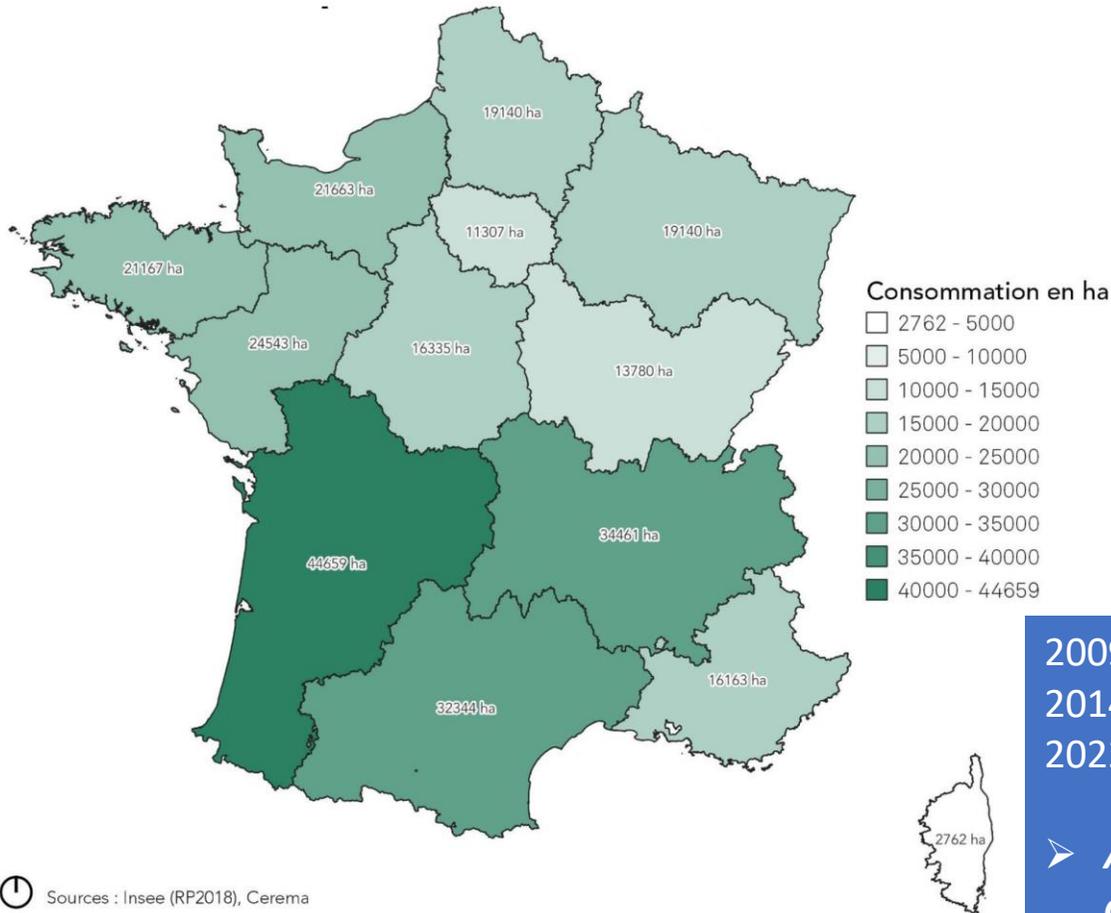
***Liste annexe I :** projets dont la consommation sera effective durant la tranche 2021-2031*

***Liste annexe II :** projets à titre indicatif susceptibles d'être identifiés lors d'éventuelles évolutions de l'annexe I dans le cadre d'un projet d'arrêté modificatif*

DYNAMIQUE DE CONSOMMATION FONCIÈRE SUR LA PÉRIODE 2009 – 2019 : ZOOM SUR LA NORMANDIE

Consommation en ha entre 2009 et 2020

Source : CEREMA



Sources : Insee (RP2018), Cerema

La consommation d'espace en Normandie 2009-2020:

- 21 663 ha consommés soit près de 1 970 ha/an
- 0,72% de la surface de la région
- 8% de la consommation foncière nationale

Sur HAROPA PORT en Normandie (Rouen + Le Havre)

- 240 ha consommés soit 24 ha/an
- 1,1% de la consommation régionale
- 4% de la consommation de la Seine Maritime
- 30 ha/an de reconversion d'espace
- Un volume de projet avoisinant les 55 ha/par an.

2009-2014 : 50 % des développements ont eu lieu sur terrains naturels (75 ha)
2014-2019 : 45 % des développements ont eu lieu sur terrains naturels (165 ha)
2022-2027 : 30 % des développements sont planifiés sur terrains naturels (221 ha)

➤ *Augmentation de la part des développements en reconversion mais augmentation de la surface en valeur absolue compte tenu du dynamisme économique et de la demande croissante*

LES ENJEUX LIÉS AU DÉVELOPPEMENT SUR LE TERRITOIRE PORTUAIRE

- Enjeu de réindustrialisation pour répondre à la politique portée par le gouvernement
- Enjeu de décarbonation de l'industrie et du transport

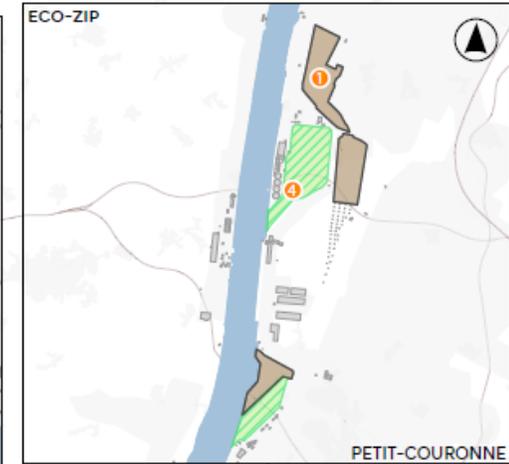
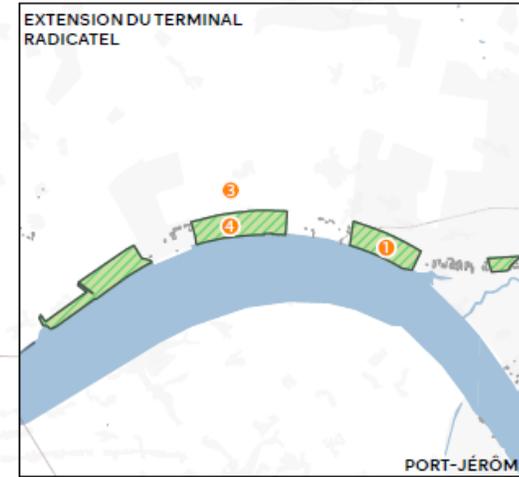
Type d'activités

- Accompagnement de la transition industrielle et la décarbonation
- Développement de grands sites industrialo-portuaires
- Développement de l'infrastructure maritime et portuaire
- Développement des capacités logistiques et multimodales massifiées et décarbonation des chaînes de transport

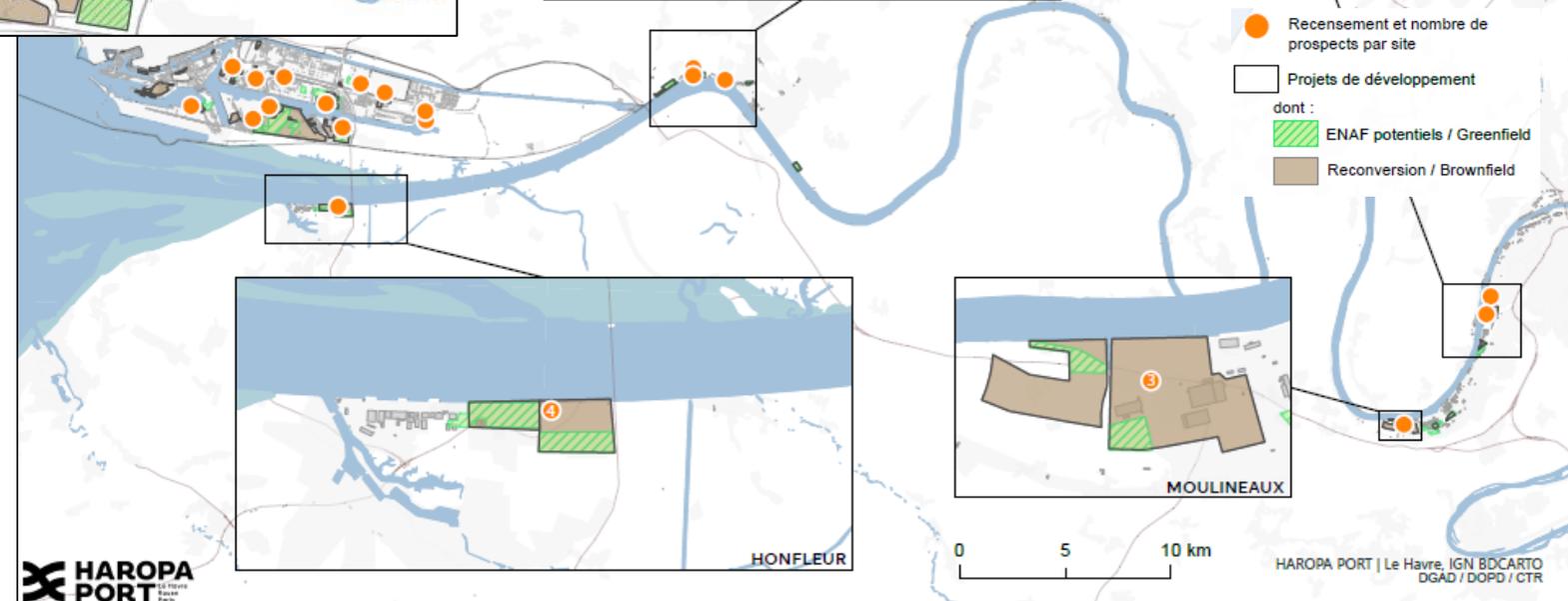
ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) – CONSOMMATION D'ENAF A L'HORIZON 2031



HAROPA PORT - Axe Seine
Localisation des prospects sur les sites de Honfleur, Port-Jérôme, Moulineaux et Eco-ZIP



ZIP Nord Le Havre
ZIP Sud Le Havre
Port Jérôme
Pôle logistique multimodale de Honfleur
ECOZIP de Petit Couronne
Hub Portuaire Port 2000
Antifer



➤ 456 ha